



POUR QUE LES ÉLEVAGES BOVINS RESTENT INDEMNES DE BVD

Les efforts conjugués des éleveurs, des vétérinaires praticiens et des services vétérinaires ont permis d'éradiquer la diarrhée virale bovine (BVD) en Suisse. Néanmoins la réintroduction inapparente du virus dans une exploitation reste toujours possible – avec les graves conséquences que l'on connaît. La vigilance s'impose donc ! Voici quelques règles simples pour maintenir votre élevage indemne de BVD :



NE PAS INTRODUIRE DANS VOTRE TROUPEAU DES BOVINS PLACÉS SOUS SÉQUESTRE !

Avant d'acheter un bovin, vérifiez son statut BVD sur www.agate.ch et renseignez-vous auprès du vendeur si l'exploitation dont il provient a été soumise à des restrictions pour cause de BVD au cours des 12 derniers mois. Si tel est le cas, les bovins devraient être séparés au moins durant 2 semaines après l'achat.

RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE !

Toutes les personnes qui sont en contact direct avec les bovins doivent porter des vêtements et des bottes propres, utiliser du matériel propre et se laver régulièrement les mains.

PROTÉGER LES GÉNISSES ET VACHES EN GESTATION !

Les génisses et vaches en gestation ne doivent pas entrer en contact avec des avortons, des animaux mort-nés ou des veaux chétifs. Si cela se produit, signalez l'incident au vétérinaire de votre troupeau. Un examen de dépistage de la BVD est indiqué.

ÊTRE PRUDENT LORS DES MISES-BAS !

Isolez la vache mère des autres bovins au moment de la mise-bas. Veillez à la propreté du lieu de mise-bas et nettoyez-le après la naissance du veau. Evitez que la vache mère n'entre en contact direct avec d'autres vaches en gestation. Éliminez les arrière-faix en empêchant tout contact avec les autres bovins du troupeau.

SIGNALER LA NAISSANCE DE VEAUX CHÉTIFS, LES FRÉQUENTS RETOURS EN CHALEUR ET LES AVORTEMENTS !

Signalez au vétérinaire de votre troupeau les problèmes que vous rencontrez dans votre troupeau. Un examen de dépistage de la BVD est indiqué.

N'ESTIVER LES BOVINS QUE SUR DES ALPAGES INDEMNES DE BVD !

Avant l'estivage, assurez-vous auprès du responsable de l'alpage qu'aucun des bovins estivés sur le même alpage n'est soumis à des restrictions pour des raisons de BVD.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LA BVD : WWW.OSAV.ADMIN.CH



PRÉSERVER LES BOVINS DES ÉPIZOOTIES !

Plusieurs épizooties bovines ont déjà été éradiquées à ce jour, ce qui est essentiel à la production des denrées alimentaires, tant sur le plan de la productivité que de la qualité. Il faut œuvrer tous les jours pour maintenir et renforcer notre position favorable en comparaison internationale. En tant qu'éleveurs soutenus par le vétérinaire de votre troupeau, vous jouez un rôle central !

Epizooties importantes dont doivent être préservés les bovins – quelques exemples :

Fièvre aphteuse	Maladie virale hautement contagieuse provoquant une salivation abondante et des aphtes au niveau du mufler, de la langue, des trayons et des onglons.
Rhinotrachéite infectieuse bovine	Affection virale des voies respiratoires et problèmes de fertilité.
Tuberculose bovine	Affection bactérienne causant des nodules purulents dans le tissu lymphatique et les organes.
Brucellose bovine	Affection bactérienne avec des problèmes de fertilité.
Leucose bovine enzootique	Affection virale causant un amaigrissement et une enflure des ganglions lymphatiques.



QUELQUES PRINCIPES DE BASE :

S'INFORMER

Apprenez à connaître les symptômes et les principales caractéristiques des maladies animales et des épizooties les plus importantes. Informez-vous des foyers et menaces épizootiques du moment sur www.osav.admin.ch où vous pouvez vous abonner à notre newsletter «Actu Animaux de rente». Discutez des questions et problématiques actuelles avec le vétérinaire de votre troupeau.

OBSERVER

Observez attentivement vos bovins au quotidien quant à d'éventuels problèmes de santé. Faites un relevé de routine des paramètres de santé et de performance et clarifiez à temps les anomalies que vous observez. Discutez des événements importants survenus dans votre exploitation avec le vétérinaire de votre troupeau.

PRENDRE DES MESURES D'HYGIÈNE

La propreté dans les élevages est capitale. Cette exigence concerne aussi bien les animaux eux-mêmes, le matériel et l'environnement que les personnes qui travaillent dans ce cadre. Prenez des mesures de lutte contre l'infestation de souris et de rats. Empêchez tout accès indésirable aux animaux.

ÊTRE VIGILANT LORS DE L'ACHAT DE BOVINS

Lors de l'achat de bovins, vérifiez proactivement leur état de santé en vous informant sur les paramètres sanitaires de l'exploitation de provenance. Respectez strictement les exigences officielles en cas d'importation. Annoncez correctement et sans retard à la banque de données sur le trafic des animaux tous les mouvements de bovins (entrées et sorties) qui concernent votre troupeau.